

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 04 Juin 2013

L'an deux mille treize le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., MOREL K., POULENARD G., REY P., SOUTEYRAT P.

Pouvoir(s) : MASSON R. à VAURE M.

Absent(s) excusé(s) : COMBES G.,

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Financement salle d'activités culturelles ;
- Contrat de maintenance PACCARD ;
- Acquisition terrain de Mme MANOHA Solange ;
- Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques pour l'exercice 2013 ;
- Soutien à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 2013 039 : Financement projet salle d'activités culturelles

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Pour les besoins de financement de l'opération « Salle d'activités culturelles », le Conseil Municipal accepte une offre de prêt de LA BANQUE POSTALE d'un montant de 500 000 € selon les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 500 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 500 000,00 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/07/2013 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,51 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en collaboration avec le SDEA, la consultation du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre du projet a été réalisée, notamment avec des auditions de 3 équipes sélectionnées lors de l'étude des candidatures. Au final, c'est l'équipe Reverdi de Tournon-sur-Rhône qui est attributaire du marché. Celle-ci se compose de la façon suivante :

- ✓ Mandataire..... Reverdi,
- ✓ BET Structure..... Mathieu,
- ✓ BET Fluides..... Rostain & Coste,
- ✓ Economiste..... Dicobat,
- ✓ Cuisiniste..... Reverdi.

Délibération n° 2013 040 : Contrat de maintenance PACCARD

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Suite à une consultation de divers prestataires pour l'entretien de notre patrimoine campanaire (3 cloches, 3 volées, 3 tintements, 1 cadran, et 1 horloge), le Conseil Municipal approuve le contrat de PACCARD FONDERIE qui propose un tarif moins élevé que le précédent, à hauteur de 140 € hors taxes, pièces détachées non comprises. Ce contrat assure un déplacement annuel pour contrôle et révision. Il est établi pour une durée de 5 ans, reconductible une fois pour la même période.

Délibération n° 2013 041 : Acquisition terrain de Mme MANOHA Solange

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Dans le cadre du futur mode de collecte des déchets ménagers et plus particulièrement l'installation des conteneurs semi-enterrés, la parcelle AH 323 de 341 m² sise Route de Chavannes sera achetée à Mme Solange MANOHA née POLLY qui a accepté notre proposition à hauteur de 4 000 €. Les frais de notaires seront pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire précise que des essais de camion sont prévus pour finaliser le choix d'implantation des conteneurs semi-enterrés notamment au quartier « Les Bruyères ».

Délibération n° 2013 042 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques pour l'exercice 2013

Résultat des 13 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 13

Le Conseil Municipal instaure le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques et fixe le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2013, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01) de la façon suivante :

	Artères* (en € / km)			INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€/m²)
	Souterrain		Aérien		
	Fourreaux occupés	Fourreaux vides			
Domaine public routier communal	40,00	1,00	53,33	Non plafonné	0,00
Domaine public <u>non</u> routier communal	40,00	1,00	53,33	Non plafonné	0,00

* Artère :

- ✓ dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre ;
- ✓ dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Délibération n° 2013 043 : Soutien à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône

Résultat des 13 votes : Abstention : 5 - Contre : 0 - Pour : 8

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier des agents de la Sous-préfecture de TOURNON-SUR-RHÔNE l'informant des menaces qui pèsent sur le devenir de cette structure. Aujourd'hui plus que jamais, en ces temps de crise, les Sous-préfectures restent nécessaires, pour en particulier :

- ✓ maintenir la présence de l'Etat dans les territoires dans un souci de service de proximité,
- ✓ prodiguer un conseil et un appui aux élus, notamment à ceux des collectivités rurales, de manière homogène sur tout le territoire de la République,
- ✓ donner l'impulsion au développement économique et à la création d'emplois sur des aires géographiques adaptées en mobilisant les acteurs de terrain qualifiés,
- ✓ assurer l'exercice des missions régaliennes de l'Etat au plus près des populations : sécurité, prévention des risques, etc.

Le Conseil Municipal exprime son soutien au maintien d'une Sous-préfecture à TOURNON-SUR-RHÔNE.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Un point sur les commissions communales...

❖ Travaux :

- Les derniers relevés du radon à l'Ecole Publique montrent une baisse significative.
- Les travaux de tyrolienne du mur du boudrome sont terminés.
- Le fauchage est en cours.
- Agrandissement salle polyvalente : Les déplacements de réseaux sont terminés. L'instruction du permis de construire est en cours à la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- Durant l'été :
 - Les volets de la cantine seront automatisés. Une fenêtre sera également remplacée.
 - Le restant des volets de la Mairie seront automatisés.
- Durant le deuxième semestre 2013, la 2^{ème} tranche du mur de Joannard sera réalisée.

Divers...

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme : Monsieur Gilbert FOREL, Président informe le Conseil Municipal que le SIVD a fait l'objet de vol de carburant des cars scolaires à plusieurs reprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mardi 18 Juin 2013.

